

FICHE D'IDENTITE



Né le 26 juillet 2019 par arrêté préfectoral
Installé le 21 août 2019
Adresse : 1 rue Gambrinus 67 190 Mutzig
Téléphone : 03 88 97 47 96
Courriel : contact@petrbruchemossig.fr

Poids et taille :
87 000 habitants
68 communes



■ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
■ Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
■ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Famille

Père : Syndicat Mixte du Scot de la Bruche

Mère : Association du Pays Bruche Mossig Piémont (mort programmée post couches)

Membres : 3 Communautés de Communes :

La Vallée de la Bruche, la Région de Molsheim-Mutzig, la Mossig et le Vignoble

Président : Alain Ferry, *Maire de Wisches*

Vice-Présidents :

Gilbert Roth, *Maire de Dorlisheim* – Chargé du SCoT et du Plan Climat

Daniel Acker, *Maire de Wangenbourg* – Chargé des finances et des ressources humaines

Pierre Grandadam, *Maire de Plaine* – Chargé du programme Leader et du Tourisme

Jean-Michel Weber, *Maire de Molsheim* – Chargé de l'animation économique

François Jehl, *Maire d'Odratzheim* – Chargé de la rénovation énergétique (EIE, OKTAVE)

Métier

Objet : Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Bruche Mossig a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

Compétences : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial, élaboration et mise en œuvre du projet de territoire, organiser la concertation et animer le débat territorial.

Missions : animation économique et gestion de Tremplin Entreprises, animation et gestion du programme européen LEADER, transition énergétique du territoire, notamment le conseil aux habitants pour la rénovation énergétique avec l'Espace Info Energie et OKTAVE.

Vocation

Le PETR est fondé sur l'ambition de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire. Son action s'inscrit en complémentarité avec celle de ses membres, dans le respect des compétences et attributions qui lui sont dévolues.